

**Motion du 4 février 2020 de Mmes et MM. Brigitte Studer, Gazi Sahin, Maria Casares, Christina Kitsos, Laurence Corpataux, Alfonso Gomez et Delphine Wuest: «Pour des préaux égalitaires et inclusifs – favoriser un partage de l'espace plus équitable entre filles et garçons par l'aménagement des préaux des écoles primaires en Ville de Genève».**

(Acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 26 avril 2023,  
dans le rapport M-1501 A)

*MOTION*

Considérant:

- que l'espace public n'est pas pratiqué de la même manière par les personnes de différents genres. Les temporalités, les usages et les déplacements des femmes et des hommes diffèrent dans la ville: les femmes traversent l'espace public, alors que les hommes l'occupent. Passé une certaine heure, elles ne s'y sentent plus en sécurité;
- que les inégalités d'accès à l'espace public ont été mises en évidence par de nombreuses études, comme aussi le plan d'action «Objectif zéro sexisme – Ville de Genève 2019-2021» adopté par le Conseil municipal en mai 2019;
- que cette différence d'accès à l'espace public commence dès le plus jeune âge. Plusieurs recherches la mettent en évidence; ainsi le géographe du genre Yves Raibaud, de Bordeaux, affirme que dès le plus jeune âge tout est fait pour favoriser la présence des garçons au détriment des filles. Edith Maruéjols, géographe du genre française récemment invitée lors d'une soirée publique organisée par l'Agenda 21 et l'association «le 2<sup>e</sup> Observatoire», met en évidence la différence d'utilisation de l'espace dans les préaux des écoles primaires, basée sur des observations détaillées des aménagements existants comme de la représentation symbolique par l'analyse de dessins des enfants. A Genève, le 2<sup>e</sup> Observatoire fait un travail conséquent dans ce domaine, notamment avec la publication de guides destinés aux professionnel-le-s;
- que ces études montrent par exemple la place attribuée au football dans les préaux, activité où les filles sont souvent peu présentes, voire exclues;
- que grâce à l'engagement exemplaire des enseignants, l'école des Eaux-Vives a réalisé un nouvel aménagement permettant un partage plus équitable entre les filles et les garçons, notamment par la mise en place d'installations sportives multi-activités;
- que le plan d'action «Objectif zéro sexisme – Ville de Genève 2019-2021» n'aborde pas les mesures concernant l'utilisation de l'espace destiné spécifiquement aux enfants, alors que les études démontrent la nécessité d'inclure cette approche dès le plus jeune âge;
- que la Ville de Genève soutient la participation des enfants aux projets qui les concernent, sur la base de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant acceptée par la Suisse en 1997 et mentionnés dans l'article 23 de la Constitution genevoise, 2012. Le débat sur l'égalité dans les préaux doit être posé dans le contexte des droits de l'enfant, particulièrement le droit à la non-discrimination

(article 2), le droit à être entendu (article 12), le droit à l'éducation (article 28 et article 29) et le droit au repos et aux loisirs (article 31),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prévoir le réaménagement de l'ensemble des préaux sur la base d'une étude sur l'utilisation genrée de l'espace des préaux;
- de prévoir le financement pour réaliser dans un premier temps six nouveaux aménagements de préaux;
- d'associer les enfants – filles et garçons – à la conception des nouveaux aménagements selon une approche conforme aux droits de l'enfant et en mettant en place des structures participatives;
- de collaborer pour ces projets pilotes avec des spécialistes dans ce domaine, tels que le 2<sup>e</sup> Observatoire;
- de procéder à une évaluation de ces projets pilotes avant d'étendre les réaménagements à l'ensemble des préaux des écoles primaires.